



DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique Spécial (CTS),

Avant toute chose, **FO Justice** dénonce le non paiement de la totalité des salaires du mois de mars. De nombreux agents de notre établissement ont vu leurs salaires imputés des heures supplémentaires, des primes de nuits et de dimanches qui se monte de quelques dizaines d'euros pour les uns, à plus de 500€ voir même 1000€ pour un seul agent...

Tandis que la DISP de Marseille a mis sur pied un observatoire de l'absentéisme et que la direction de notre établissement souhaite également lutter contre l'absentéisme, notre organisation syndicale (OS) vous informe que l'irrespect dont fait preuve l'administration envers ses agents est un facteur important de l'absentéisme !!!

Le mardi 29 mars, **FO Justice** espérait que les agents pourraient recevoir un « **acompte** » sur leur salaire pour limiter les dommages et aussitôt les OS ont été informés que l'administration ne ferait pas d'acompte, parce que la **DGAFP** a refusé car « *trop difficile en mettre en œuvre* ».

Ces comptables, loin du labeur et des risques que prennent au quotidien les agents, sont-ils conscients que les agents et les couples d'agents ont des échéances à respecter, des familles à prendre en charge, des personnes à soigner...

La DAP va-t-elle prendre en charge les frais de rejets de prélèvements, les agios d'intérêts débiteurs, les frais d'échéances de prêts impayés ou encore les commissions d'interventions liés à chaque dépassement sur un fonctionnement de compte ?

OU VA-T-ELLE LAISSER LES AGENTS SUR LE CARREAU ?!!

Il a été discuté lors du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) le 24 mars 2022, d'une charte de prévention des phénomènes de violence au ministère de la justice...

MAIS NE PAS PAYER LES SALAIRES EST UNE



VIOLENCE GRAVE FAITE AUX AGENTS !!!

Pour ces raisons **FO Justice** encourage **TOUS** les agents à prendre rapidement contact avec l'assistante sociale

En second lieu, le 21 octobre 2021, après des heures de travail menées par les membres du bureau **FO Justice** du centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet, il a été défini une charte locale dans l'espoir d'apporter un cadre professionnel respectueux et assurer une meilleure qualité de vie au travail pour les agents.

FORCE OUVRIÈRE A ALERTÉ la direction de l'épuisement et de la charge de travail des agents... mais aujourd'hui qu'en est-il ?!! De nombreux points ne sont toujours pas appliqués !!!

Les membres **FO Justice** dénonceront au cours de cette instance, les points qui n'ont toujours pas été appliqués pour qu'ils soient mis en œuvre rapidement et que les décisions prises

NE SOIENT PAS UN SIMPLE ÉCHO D'UNE QUELCONQUE RÉUNION...

LES AGENTS ONT BESOIN D'ÊTRE SOUTENU !!!

Mais encore, le 30 septembre 2021, notre OS a proposé, lors d'une réunion bilatérale, qu'un roulement **juste** et **équitable** soit appliqué pour les congés annuels à partir de l'été 2023... Et toujours **RIEN** alors que nous sommes dans le mois d'avril 2022 et que cette proposition a été faite **il y a plus de 6 mois**. Nous devons faire vite avant que le planning 2023 soit terminé et ne pas laisser l'injustice se poursuivre.

Enfin et en vue d'améliorer le service pour les agents postés 3/2, **FORCE OUVRIÈRE** propose de soumettre au personnel le retour à 3 semaines de congés annuels l'été.

2 MESURES ATTENDUES PAR LE PERSONNEL DE SURVEILLANCE ET QUE NOTRE OS A INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR !!!

Comme pour les autres sujets de ce CTS, **FO Justice** restera vigilant et s'opposera aux atteintes des conditions de travail des personnels de notre établissement.

**FO JUSTICE DEMEURERA FORCE DE PROPOSITION
DANS L'INTÉRÊT DES PERSONNELS !!!**

Les représentants du CTS **FO Justice**
Le 05 avril 2022

